



Demande de remboursement par une concession automobile

Par **Assuré31**, le **06/11/2009** à **11:38**

Bonjour,

J'étais propriétaire d'un véhicule jusqu'au 27 mai dernier. A cette date là mon véhicule fut repris par un concessionnaire sous forme d'une reprise. Mais deux jours avant, le 25 mai, mon ancien véhicule a été entièrement grêlé. Le concessionnaire m'a donc demandé de lui fournir un justificatif prouvant la prise en charge par mon assureur du sinistre sans quoi la concession ne pourrait me livrer mon nouveau véhicule. Je leur ai donc fourni ce justificatif précisant la bonne prise en charge du sinistre mais à aucun moment dans ce document mon assureur ne s'engageait à payer directement le concessionnaire. Le concessionnaire a donc accepté de me donner le nouveau véhicule et devenait ainsi le nouveau propriétaire.

Après le passage de l'expert, mon assureur m'a remboursé les dommages et n'a pas versé à la somme à la concession estimant que j'étais le propriétaire du véhicule au moment du sinistre. Depuis, le concessionnaire me demande donc de leur donner cette somme pour engager les travaux de réparation.

Qui est donc propriétaire de cette argent? Quels sont mes droits?

Merci d'avance pour votre réponse

Cordialement,

Par **chaber**, le **06/11/2009** à **15:39**

bonjour

le concessionnaire vous a fait une offre de reprise pour un véhicule intact.
Il vous appartient de régler la remise en état après les dommages de grêle.